
Don de 800 livres assignats du citoyen Gaillard, volontaire,
transmis par le ministre Bouchotte, lors de la séance du 15
nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 800 livres assignats du citoyen Gaillard, volontaire, transmis par le ministre Bouchotte, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 638;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38034_t1_0638_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Etoffes brochées.

Divers ornements et morceaux d'étoffes pesant ensemble soixante-quatorze mares trois onces, ci. 74 3

Cuivre argenté.

Divers objets tels que chandeliers, croix et autres pesant ensemble soixante et dix-huit mares. 78

Cuivre jaune.

Divers objets comme dessus pesant ensemble huit cent quarante mares, ci. 840

Objets divers.

Quatre-vingt-trois chemises, quarante-sept paires de bas, trois habits d'uniforme complets, dix-huit paires de guêtres grises, quatre paires de souliers, deux moyens paquets de bandes et charpie, une couverture de laine, six cols, trois blancs et trois noirs, douze mouchoirs.

De tout, quoi je quitte et décharge lesdits citoyens, observant qu'ils l'ont désiré que le montant du soleil employé dans leur inventaire comme argent réellement n'est que de cuivre, lequel pesé séparément a été reconnu du poids de trois mares forts, et que dans les objets de vermeil et d'argenterie pesés comme tels, se trouvent des corps étrangers tels que fer, plomb et autres, lesquels n'ont pu être distraits lors de la pesée.

Paris, le 12 nivôse, l'an II de la République une et indivisible.

THÉVENET.

Vu par moi, contrôleur du magasin lesdits jour et an.

CAMUS.

Présenté à la Convention nationale par nous soussignés, députés par elle, par la Société populaire de Creil-sur-Oise, district de Senlis, département de l'Oise, le... nivôse, l'an II de la République française une et indivisible.

HAINFRAY; AUBER.

Félicitations de la Société populaire de Vezelise, sur le succès des armes de la République; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Vezelise (2).

Société populaire et républicaine de Vézelize.

« Représentants,

« Vos cœurs, comme les nôtres, ont été déchirés par la douleur la plus amère lorsqu'une infâme trahison livra Toulon aux Anglais; notre douleur commune s'accrut encore par la prise

des lignes de Wissembourg, mais nos généreux défenseurs, partout victorieux, partout réparant nos pertes, viennent aux prix de leur sang par des efforts d'héroïsme, de vous arracher ce sentiment pénible et répandre dans vos âmes la plus vive allégresse.

Cette joie pure nous la ressentons comme vous, et nous nous empressons de l'épancher dans votre sein; comme vous, nous la ressentons avec cet enthousiasme qui caractérise des républicains aussi fiers de leur liberté que jaloux de la gloire de leur patrie.

« Que nos armes, que le nom français, que notre énergie continuent à devenir le modèle des peuples, la terreur des despotes et le désespoir des hommes pervers qui oseraient tenter (sic) à l'unité, à l'indivisibilité de notre République.

« Tant que le gouvernail de l'Etat sera entre vos mains, représentants, la France ne peut être que victorieuse.

« Tels sont les vœux, les sentiments de la Société populaire de Vezelize.

« JACQUINET, président; BOURGEOIS, secrétaire; HENTZ, secrétaire.

« Vezelize, le 10 nivôse, 2^e année de la République française, une et indivisible. »

Le citoyen Gaillard, volontaire de la première réquisition, fait remettre, par le ministre de la guerre, 800 livres en 9 assignats pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit une lettre du ministère de la guerre transmettant le don du citoyen Gaillard (2).

Le ministre de la guerre transmettant le don du citoyen Gaillard

Le ministre de la guerre, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, le 15 nivôse, an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te fais passer 800 livres en neuf assignats, que m'a fait remettre, pour les frais de la guerre, le citoyen Gaillard, volontaire de la 1^{re} réquisition.

« Je te prie de vouloir bien en faire part à la Convention nationale.

« Salut et fraternité.

J. BOUCHOTTE. »

Les citoyens de Montereau-Fault-Yonne, et de plusieurs communes de ce canton, offrent pour les défenseurs de la patrie, 370 chemises, 73 paires de souliers, 30 paires de bas et 100 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 286.
(2) Archives nationales, carton C 289, dossier 890, pièce 26.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 286.
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 39.
(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 286